Mots. Les langages du politique

71 | 2003
Mondialisation(S)

Timor, l'orientale

Ange Bizet

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/mots/8583
DOI : 10.4000/mots.8583
ISSN : 1960-6001

Éditeur
ENS Éditions

Édition imprimée
Date de publication : 1 mars 2003
Pagination : 157-166
ISBN : 2-84788-027-5
ISSN : 0243-6450

Référence électronique
Ange Bizet, « Timor, l'orientale », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 71 | 2003, mis en ligne le 05 mai 2008, consulté le 24 avril 2022. URL : http://journals.openedition.org/mots/8583 ; DOI : https://doi.org/10.4000/mots.8583

© ENS Éditions

Des mots en politique

Timor, l'orientale

L'ile de Timor est la plus orientale des iles de la Sonde. Son nom signifie simplement *est* ou *orientale* en malais. Quand les Hollandais se sont constitué, à partir de la fin du 16e siècle, un empire colonial au détriment des Portugais (Afrique du Sud, Ceylan, Insulinde…), Timor leur a partiellement échappé et est restée colonie portugaise. Quand, à la suite de la révolution des œillets (1974), Lisbonne a renoncé à son Empire, la Guinée-Bissao, les iles du Cap-Vert (le générique *ile* ne fait pas partie du nom de l'État ou politonyme), les iles de Saint-Thomas-et-du Prince, l'Angola et le Mozambique accédèrent à l'indépendance. Le passage de Macao sous souveraineté chinoise, avec un statut particulier, a été retardé jusqu'à la fin de 1999. Quant à Timor, proclamée indépendante le 28 novembre 1975, elle fut aussitôt envahie le 7 décembre, puis annexée en juillet 1976 par l'Indonésie, situation comparable à celle de Goa annexée par l'Inde dès 1961. Contre l'impérialisme des Javanais musulmans, les Timoriens de l'ancienne colonie portugaise se sont lancés dans une lutte, jusqu'à l'indépendance, officielle en mai 2002. Le nouvel État a été admis dans l'Organisation des Nations unies en septembre.

À l'époque portugaise, on désignait la colonie, confetti sur la carte des empires coloniaux[1], simplement par le nom de l'ile. Pour tout le monde *Timor* était portugaise, et si l'on voulait entrer dans le détail, on avait recours à des périphrases comme *la partie portugaise de l'ile de Timor*. Seuls les philatélistes connaissaient le nom officiel *Timor português*, dont la traduction littérale, *Timor portugaise*, n'était pour ainsi dire employée que par des institutions officielles.

Les évènements, depuis 1975, ont amené le territoire aux premiers plans de la scène internationale. Sa désignation est passée dans l'usage

1. Petitesse relative, la superficie de Timor est équivalente à celle des Pays-Bas.

courant, au moins des médias. La nécessité de préciser la partition de l'ile a provoqué des variations dans l'expression.

En français, les noms d'iles se répartissent en deux catégories, ceux assimilés aux noms de pays, avec article (*La Corse*), ceux assimilés aux toponymes ponctuels, comme les noms de villes, sans article (*Chypre*). Cette répartition ne répond à aucune règle systématique. Elle dépend de l'usage établi. Cet usage peut s'expliquer par l'histoire, mais il n'est pas possible d'en donner les critères. Ni la taille, ni l'éloignement ne sont pertinents. *Timor*, comme les autres iles de la région (*Java*, *Bornéo*…) appartient à la deuxième catégorie grammaticale.

Les règles de syntaxe du français réservent la mise en apposition aux toponymes sans article, tandis que les noms avec article s'emploient avec l'adjectif ou une locution équivalente, ce qui implique que le nom de la partie orientale de l'ile soit *Timor-Est*, comme *Berlin-Est*.

Régulièrement, en français, les noms d'iles sont féminins. Pour les noms sans article, les hésitations viennent entre autres du fait que le genre n'apparait de façon explicite que relativement rarement dans les accords d'adjectifs ou de participes. Les dictionnaires et autres ouvrages de référence ne donnent généralement pas les indications grammaticales pour les noms propres. Cela explique que si la forme régulière est bien attestée, elle est concurrencée par d'autres.

Un échantillon significatif de l'usage actuel est présenté dans les tableaux statistiques de relevés d'occurrences sur les sites francophones de l'internet [2].

2. Nombre de pages de sites dans lesquelles se trouve l'occurrence au moins une fois.
– Dans la case de droite à la première ligne de chaque tableau figure le nombre total d'occurrences de la forme placée en titre, avec (à gauche) ou sans article (à droite), quel que soit le contexte. Les formes avec des prépositions reprenant l'article sont donc aussi incluses dans la première ligne.
– Le moteur de recherche ne permet pas de distinguer les variantes d'orthotypographie, avec ou sans trait d'union, avec ou sans majuscule, on n'a pas distingué par exemple les quatre formes *Timor est*, *Timor Est*, *Timor-est*, *Timor-Est*.
– Pour simplifier la présentation, les lignes sans occurrences ont été supprimées dans les tableaux.
– De nombreuses occurrences de *Timor-Leste* ou *Timor Loro Sae* ne sont pas des usages en français, mais l'information des formes locales.

Timor oriental			
le	2940		**20200**
au	5250	à	185
du	3640	de	3050
pour le	622	pour	53
dans le	97	dans	7

Timor orientale (forme fautive)			
le	5		**75**
au	10	à	3
du	12	de	7

Timor(-)**Leste** (portugais)			
le	4		**31**
au	3	à	0
du	6	de	9
pour le	0	pour	5

Timor de l'Est			
le	10		**90**
au	18	à	0
du	17	de	16
pour le	0	pour	3
dans le	0	dans	5

Timor(-)**Est**			
le	239		**2600**
au	145	à	371
du	148	de	376
pour le	7	pour	57
dans le	6	dans	1

Est(-)**Timor** (anglicisme)			
l'	23		**231**
à l'	1	à	3
de l'	8	d'	6
pour l'	3	pour	0

Timor(-)**Lorosae** (tetum)			
le	13		**93**
au	14	à	11
du	11	de	21

Timor(-)**Loro**(-)**Sae**			
le	3		**104**
au	6	à	5
du	6	de	11

Timor(-)**Lorosa'e**			
le	3		**50**
au	1	à	15
du	7	de	8

Timor(-)**Loro**(-)**Sa'e**			
le	0		**12**
au	0	à	14
du	0	de	59

ensemble des formes en tetum			
le	19		**259**
au	21	à	45
du	24	de	99

Le relevé opéré début octobre 2002 révèle une variété des expressions, certaines incohérentes, comme *le Timor orientale*, indéfendable. Des

formes fautives sont d'un emploi relativement fréquent, ce qui manifeste d'abord une méconnaissance grammaticale. *Oriental*, de même que son substitut, la locution adjectivale *de l'Est*, supposent l'emploi d'un article : *l'Afrique du Sud*, *la Virginie occidentale*, mais *Jérusalem-Est*. *De Timor oriental*, presque aussi fréquent que *du Timor oriental*, et à l'inverse, *le, du, au Timor-Est*, sont incohérents. Quant à *Est-Timor*, c'est un anglicisme calqué sur *East Timor*.

La forme la plus employée est *le Timor oriental*, largement répandue par les médias. Elle ne suit pas les règles énoncées précédemment, qui voudraient que *Timor* soit un nom d'ile féminin sans article. *Le Timor oriental* en fait un nom masculin avec article. Les journalistes emploient souvent des formes contraires aux structures du français, presque toujours par calque servile de l'anglais des dépêches d'agences. Ici ce n'est pas le cas.

L'approche linguistique descriptive interdit de considérer un usage aussi nettement dominant comme fautif. Elle invite au contraire à essayer de comprendre. L'emploi d'un article est le signe que *Timor* n'est plus considéré comme toponyme ponctuel ; il le fait entrer dans la catégorie des noms de pays. Quant au changement de genre, il s'explique par le manque de marques explicites, et par une tendance, du français, à la neutralisation par le masculin, que renforce la terminaison *-or* habituellement masculine.

La mutation grammaticale s'est produite dans le contexte de lutte pour l'indépendance de cette population, qui, dans l'adversité, s'est constituée en nation. Elle introduit une connotation qui, avant même la victoire, induisait que l'est de Timor était déjà considéré comme une entité politique plutôt que comme une simple fraction d'ile indonésienne.

La dichotomie entre un toponyme ponctuel sans article et un nom de pays avec article n'est pas un cas unique. On peut rapprocher cette évolution de celle de *Ceylan*, nom historique de l'ile, et *le Sri Lanka* nom employé pour l'État. Plus souvent le nom reste identique, *le Koweït*, l'État, et *Koweït*, la ville (*Koweit city* est un américanisme, sans justification en français) ; *Luxembourg* / *le Luxembourg*, *Québec* / *le Québec*… On peut donc écrire : « Timor est divisée en deux territoires, celui de l'est, indépendant, constitue le Timor oriental ».

Un nom composé

Le Timor oriental est donc une dénomination adaptée à la situation actuelle de ce nouvel État. Or on a récemment annoncé en septembre 2002

que le nouveau membre de l'ONU est enregistré comme *République démocratique de Timor-Leste*. *Timor-Leste* est le nom portugais, composé de termes qui signifient tous deux « est », le premier en malais, le second en portugais.

Ce xénisme pose des problèmes du point de vue de la langue française. L'absence d'article marque une régression sémantique, contradictoire avec la reconnaissance internationale. Normalement, la détermination géographique s'exprime en français, *Caroline du Nord*, *Sahara occidental*. Selon les règles instituées pour les noms d'États, l'adjectif placé en second ne prend pas de majuscule et n'est pas lié par un trait d'union. Comment considérer *Leste* ? Est-ce un adjectif comme *occidental* ? En français, il est démotivé. La question de savoir si *Timor Leste* doit s'écrire avec ou sans trait d'union est bien secondaire.

Quelle est donc l'origine de cette dénomination, apparue à la dernière minute, au moment de l'inscription à l'ONU ? Les autorités du pays auraient, dit-on, demandé que le nom « *Timor-Leste* » ne soit pas traduit, d'où l'inscription dans les langues officielles de l'organisation internationale, en anglais *Democratic Republic of Timor-Leste*, en français *République démocratique de Timor-Leste*, et en espagnol *República democrática de Timor-Leste.*

En réalité, la lettre du ministère timorien du Commerce extérieur et de la Coopération, en date du 6 septembre 2002, rédigée en anglais, ne dit pas que *Timor-Leste* ne doit pas être traduit. Elle dit qu'il ne doit pas être traduit par *East Timor* ; ce qui est bien différent. La demande ne concerne que l'appellation en anglais, pour empêcher le classement dans l'ordre alphabétique, à la lettre *E*, initiale de *East Timor*. La structure syntaxique de l'anglais qui place le déterminant avant le nom principal, fait de cette langue un outil mal adapté pour le classement international ; l'*Arabie* et l'*Afrique du Sud* se retrouvent à la lettre S. La suprématie politique et économique l'emporte sur les considérations pratiques et logiques. La question ne se pose pas pour les langues latines qui placent le déterminant après le nom. Il n'y a aucune raison de leur imposer le nom portugais.

Bien sûr il n'est pas question de traduire *Timor*. Quelle qu'en soit l'étymologie, le nom est démotivé. Les Indonésiens (qu'on imagine mal employer le nom portugais) pour qui le sens reste parfaitement transparent, écrivent *Timor Timur*, conservant l'orthographe traditionnelle *Timor* pour le toponyme, et l'orthographe romanisée[3], *Timur*, pour le déterminatif.

3. L'indonésien, langue officielle de l'Indonésie, nommée localement *bahasa indonesia*,

L'indonésien a été imposé au Timor pendant l'occupation, depuis 1976. C'est la langue dans laquelle le plus grand nombre d'habitants ont été alphabétisés. Sur le territoire du Timor oriental, on dénombre plus de quinze langues vernaculaires. Le portugais, langue de l'ancienne puissance coloniale est toujours pratiqué. Il a le statut de langue officielle, au côté d'une langue nationale moderne, le *tetum*, langue véhiculaire, principalement dans la région de Dili, la capitale, formé par hybridation d'un substrat austronésien et de portugais[4]. Il y a deux langues officielles, et donc deux noms officiels. En *tetum*, le nom du pays est *Timor Lorosa'e*. *Lor osa'e* signifie littéralement « soleil levant ». Le nom officiel complet de l'État est *Repú blika Demokrátika Timor Lorosa'e*[5]. C'est là un indice que les Timoriens ne prétendent pas que *Timor-Leste* soit figé dans toutes les langues.

La demande, légitime, exprimée par les autorités du nouvel État, a servi de prétexte à imposer aux autres langues un nom unique. Il n'y a pas d'exigence locale fondée sur le principe qui consisterait à traiter les noms de pays comme des marques déposées, du genre *Belarus* ou *Moldova*. Argument qui au demeurant serait irrecevable. À quel titre un gouvernement pourrait-il régenter la langue d'autres États ? En fait, il semble que l'intention ne soit pas d'imposer le nom portugais ni d'imposer une forme locale ; mais la forme qui sera employée en anglais.

Le système de l'anglais s'accommode d'emprunts des termes étrangers, ce qui d'ailleurs accentue la complexité voire l'incohérence de son système orthographique. L'assimilation se fait par l'oral. Les Français

---

(*bahasa* signifie « langue ») est une variété du malais. La Malaisie et l'Indonésie qui ont adopté la romanisation de l'écriture, ont réussi à s'accorder sur une même orthographe. Les variantes orthographiques des noms indonésiens sont le fruit de l'histoire, par exemple *Bandoeng*, selon la transcription néerlandaise, *Bandoung*, en français, *Bandung*, orthographe locale moderne.

4. Le *tetum* ne se confond pas avec le créole portugais qui a disparu.

5. D'après le « Foreign Names Information Bulletin », numéro 31 du 2 aout 2002. Ce nom se présente sous diverses formes (sans distinction des majuscules et des tirets) :

	web	**francophone**	**français**	**anglais**	**portugais**	**indonésien**
T. Loro Sae	2810	**921**	81	1130	1180	196
T. Lorosae	**8320**	87	**105**	**2700**	**3710**	**1190**
T. Loro Sa'e	1160	12	22	797	142	100
T. Lorosa'e	2030	50	40	**1250**	246	289

La forme Lorosa'e inscrite par l'ONU est surtout employée en anglais.

disent plutôt « cinquième avenue », les Américains « Tchammzilaïziz ». L'exonymie[6], par transcription ou traduction, est normale pour les langues latines. La volonté de la supprimer correspond à un projet global d'unification terminologique d'origine anglo-saxonne. Or, sous prétexte de respecter la forme locale, la forme unique imposée est souvent celle qui convient à l'anglais.

Timor Leste est une scorie qui risque de s'introduire en français ; pourtant les médias vont s'empresser, par snobisme, de répandre cette forme. Certains même auraient préféré *Timor Loro Sae,* plus exotique, qui d'ailleurs, à l'heure actuelle, est plus employé. Par pédantisme, les premiers informés feront la leçon d'autorité : « C'est ainsi qu'il faut dire ! C'est officiel ! ». Phénomène de mode, croyance au principe erroné selon lequel la désignation dépendrait de la chose exprimée et non de la langue dans laquelle on s'exprime, pas de doute que la forme étrangère a toutes les chances de se répandre.

Cela ne vaudrait pas une polémique. La langue française ne serait pas mise en péril par l'appellation exotique d'un État insulaire lointain qui, s'il parvient à vivre en paix, retournera sans doute à l'oubli. Mais ce cas, après bien d'autres, est révélateur. L'enjeu est plus important, ce n'est pas une question de purisme. Derrière de simples questions grammaticales, se cachent des enjeux de pouvoir, des luttes idéologiques. La forme de l'expression n'est pas neutre. La morpho-syntaxe produit en l'occurrence un effet de connotation important. Priver le Timor oriental de l'article qu'il a acquis en français revient à le renvoyer dans une catégorie géographique ponctuelle, comme une ville ou une ile. Le nommer par des mots hermétiques le relègue dans le domaine de l'exotique, du folklorique. Ce paradoxe au moment où ce pays, qui a acquis son indépendance de haute lutte, est admis dans le concert des nations, n'est pas anodin. Pas plus que ne l'est la violation des structures d'une langue. Il en va du respect de la spécificité, de l'identité de chaque langue, de chaque culture.

Et le dérivé ?

Timor-Leste, en tout état de cause, ne peut fournir de dérivation directe. Il faut donc pour cela recourir à une forme française. Le dérivé de *Timor*

6. *Parigi* est l'exonyme italien de *Paris*.

le plus fréquent est *Timorais*[7]. En français il serait plus judicieux de les appeler *les Timoriens*. *Timorais*, peu heureux sur le plan phonétique vu l'homophonie avec *timoré*, n'a pas plus de justification grammaticale. En portugais c'est *timorense*, seulement, en anglais, c'est *Timorese*… Le nom des habitants, n'étant pas encore normalisé, il est toujours temps d'établir officiellement *Timorien* plutôt que *Timorais*.

La question devient plus complexe pour le dérivé du composé si l'on veut spécifier *les habitants du Timor oriental*. Le dérivé d'un syntagme est constitué de préférence par la dérivation suffixale d'un seul des termes qui le composent. *Timorien* peut donc remplir la fonction de dérivé du composé, comme *américain* est à la fois dérivé de *Amérique* ou *Amériques* et de *États-Unis d'Amérique*. Dans beaucoup de cas le contexte permet de lever l'ambigüité, sinon, il faut avoir recours à des expressions de substitution comme par exemple *des États-Unis* pour l'adjectif, *Américain des États-Unis* pour le nom. Une autre solution consiste à retenir deux dérivés différents *Breton* / *Britannique* ; *Bosniaque* / *Bosnien*. Dans le cas présent, ce serait bien difficile et artificiel.

Reste à trouver un dérivé composé pour les cas où la précision est nécessaire. Avec un dérivé simple, le gentilé est identique à l'adjectif dérivé par suffixation. Le nom d'habitant prend une majuscule : *la France* > *français* > *les Français*. Un syntagme se dérive sur un seul mot ; on ne peut pas dire *coréen septentrional.* Le fait que Timorais ou Timorien

7.

Le dérivé	masculin singulier	m. pluriel	féminin singulier	f. pluriel	total
Timorais	2050		713	272	3035
> est-timorais	563		188	63	814
> timorais de l'est	219		1	2	222
> timorais oriental	13	140	6	3	162
Timorien	17	33	11	7	68
> est-timorien	1	2	0	0	3
> timorien de l'est	0	2	0	0	2
> timorien oriental	2	3	0	0	5

Remarques : *Timorais* est indifférencié au masculin, singulier ou pluriel.

oriental, dérogeant à la règle, apparaissent relativement souvent, montre à quel point l'expression est encore mal maitrisée sur le sujet.

Pour la dérivation d'un composé apparait une distinction entre l'emploi adjectival et l'emploi nominal : *L'Allemagne de l'Ouest*, *un Allemand de l'Ouest*, *un citoyen ouest-allemand*, le déterminant placé en préfixe selon la syntaxe classique pour l'adjectif. Sous l'influence de l'anglais qui ne fait pas cette distinction, on rencontre la forme adjectivale employée comme nom. Cet anglicisme est plus ou moins fréquent, selon les cas, en fonction de l'influence de cette langue.

L'observation de l'usage fait apparaitre diverses formes. Le moteur de recherche ne permet pas de distinguer la nature grammaticale, ni de faire la distinction avec ou sans majuscule, mais cette discrimination ne serait pas pertinente, la règle étant très souvent ignorée des rédacteurs (souvent par influence de l'anglais). Cependant, un comptage, de chacune des formes, précédée d'un article, avec ses flexions, montre que *Timorais* ou *Timorien de l'Est* est presque toujours employé de façon nominale, 87,5 % des occurrences (sans compter les cas où un adjectif est interposé, ou l'article remplacé par un nombre)[8], contre 30 % pour *est-timorais* ou *est-timorien*. L'emploi tend donc à s'aligner sur la forme régulière. La comparaison[9] fait apparaitre un continuum de situations s'en écartant, jusqu'à fixer *Sudafricain*[10] comme forme nominale. Plus l'influence de l'anglais est forte, plus le dérivé préfixé est employé y compris à la forme nominale, plus le système du français est perturbé.

---

8. La forme incorrecte par double dérivation *Timorais* ou *Timorien oriental* est nominale aussi dans plus de trois quarts de cas.

9. La statistique équivalente : pourcentage des occurrences avec un article par rapport au total (incluant les formes fléchies).

Allemand de l'Ouest	91	%	Ouest-allemand	0
Allemand de l'Est	66		Est-allemand	1
Irlandais du Nord	70		Nord-irlandais	9
Coréen du Nord	63		Nord-Coréen	11
Vietnamien du Nord	47		Nord-vietnamien	32
Africain du Sud	41		Sud-Africain	12
			Sudafricain	76

10. *Sudafricain* en un seul mot, sur le modèle de *centrafricaine*, et selon les recommandations orthographiques de 1990 de soudure du déterminant en composition.

L'anglais n'est pas l'unique langue de travail de l'ONU, il partage cette fonction avec cinq autres, mais sa prééminence se manifeste par le classement alphabétique. Qu'un nouveau membre conteste cette référence, plutôt que de remettre en cause cette prééminence, c'est le nom employé en anglais qui est changé. *East Timor*, régulier dans cette langue, bien implanté dans l'usage, est abandonné au profit du nom portugais. Comme si la chose allait de soi, ce nom adopté par l'anglais onusien est automatiquement appliqué à l'espagnol et au français, alors que si ces langues déterminaient l'ordre alphabétique, le problème ne se poserait pas. Selon ce système, la Birmanie est enregistrée sous le nom de *Myanmar* dont le *r* final, muet, n'a pour fonction que de faire prononcer par les anglophones le *a* postérieur[11]. Les pays arabes de tradition francophone viennent de renoncer à la translittération des noms de lieux selon l'orthographe française pour s'aligner sur les anglophones[12].

Le cas de *Timor* entre dans le mouvement d'uniformisation. Étape après étape : orthographe, déterminatifs, bientôt génériques. La doctrine de suppression des exonymes, prônée par les institutions internationales, relayée par les agences de presse, s'impose progressivement, suivant un projet d'universalisation des désignations fondé sur la négation implicite de la diversité des langues. Pourquoi se limiter aux noms géographiques ? Une langue unique pour une pensée unique ! Manifestation secondaire et outil de la mondialisation, enfin, de la « globalization ».

Ange Bizet

11. Le nom français est toujours officiellement *Birmanie*, qu'il n'y a pas plus de raison d'abandonner que *Pologne* ou *Allemagne.*

12. Lors de la huitième Conférence des Nations unies pour la normalisation des noms géographiques qui s'est tenue à Berlin du 26 aout au 5 septembre 2002.